



12947/21

(OR. en)

PRESSE 33
PR CO 33

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3820^e session du Conseil

Affaires générales

Luxembourg, le 19 octobre 2021

Président

Gašper Dovžan

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères de
la Slovénie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES GÉNÉRALES	3
Conseil européen des 21 et 22 octobre.....	3
Dialogue annuel sur l'état de droit	4
Conférence sur l'avenir de l'Europe	4
Divers	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Initiative de l'unité conjointe de cybersécurité	6
– Évaluation de Schengen	6

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Décision du Conseil portant agrément du commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia	6
--	---

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES GÉNÉRALES

Conseil européen des 21 et 22 octobre

Le Conseil des affaires générales a procédé à un échange de vues sur le projet de conclusions du Conseil européen des 21 et 22 octobre.

Les dirigeants de l'UE se réuniront à Bruxelles pour débattre de la COVID-19, de la transformation numérique, des prix de l'énergie, des migrations, du commerce et des relations extérieures.

Le Conseil européen fera le point sur la situation épidémiologique à la suite des progrès notables réalisés grâce aux campagnes de vaccination contre la **COVID-19** menées à travers l'Europe. Il est également prévu que les dirigeants débattent de la libre circulation et des déplacements, ainsi que de la prévention des futures situations d'urgence sanitaire et de la préparation et de la réaction à celles-ci. La solidarité internationale et la nécessité d'assurer l'accès de tous aux vaccins seront également abordées.

En ce qui concerne la **transformation numérique** de l'Europe, les dirigeants devraient faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie numérique et les principaux dossiers législatifs et demander de nouveaux progrès à cet égard, et ils devraient souligner l'importance que revêtent la connectivité numérique et les partenariats mondiaux.

Les dirigeants débattront de la hausse récente des **prix de l'énergie** et évalueront les mesures qui peuvent être prises tant au niveau national qu'au niveau européen pour faire face aux impacts de cette hausse des prix.

En ce qui concerne les **migrations**, le Conseil européen évaluera la mise en œuvre de ses conclusions de juin 2021.

Par ailleurs, les dirigeants de l'UE tiendront un débat stratégique sur le **commerce**.

En ce qui concerne les **relations extérieures**, le Conseil européen devrait faire le point sur la préparation:

- du sommet de l'ASEM, qui se tiendra virtuellement les 25 et 26 novembre 2021
- du sommet du Partenariat oriental, qui aura lieu le 15 décembre 2021
- de la réunion de la COP26 sur les changements climatiques, qui se déroulera du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow
- de la réunion de la COP15 sur la diversité biologique, organisée à Kunming

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait également se pencher sur d'autres questions de politique étrangère spécifiques.

[Conseil européen, 21 et 22 octobre](#)

Dialogue annuel sur l'état de droit

Dans le cadre du **dialogue annuel sur l'état de droit**, les ministres ont tenu une discussion horizontale axée sur l'évolution de la situation dans l'UE, articulée autour de quatre piliers: les systèmes judiciaires; le cadre de lutte contre la corruption; le pluralisme des médias; et d'autres questions institutionnelles liées à l'équilibre des pouvoirs.

La discussion a principalement porté sur **le rapport de la Commission européenne** sur l'état de droit publié le 20 juillet 2021.

Le Conseil des affaires générales de novembre se penchera sur les aspects propres à chaque pays pour cinq États membres (Croatie, Italie, Chypre, Lettonie et Lituanie).

Le 16 décembre 2014, le Conseil des affaires générales a adopté des conclusions établissant un dialogue politique annuel entre tous les États membres au sein du Conseil européen en vue de défendre et de sauvegarder l'état de droit dans le cadre des traités.

Ce dialogue s'articule actuellement autour de deux types différents de discussions politiques: une discussion horizontale portant sur les évolutions générales en matière d'état de droit dans l'UE, et des discussions par pays abordant les principales évolutions survenues dans chacun des États membres.

L'objectif de cette approche structurée est de renforcer le caractère préventif et constructif de l'outil, en permettant un échange ouvert d'observations et de bonnes pratiques tout en respectant pleinement les principes d'objectivité, de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les États membres.

[Rapport 2021 sur l'état de droit \(Commission européenne\)](#)

Conférence sur l'avenir de l'Europe

La présidence a communiqué aux participants des informations sur l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne la conférence sur l'avenir de l'Europe, à l'issue des premiers **panels de citoyens** européens.

Les quatre panels ont tous déjà tenu leur session inaugurale. Le quatrième panel, axé sur le rôle de l'UE dans le monde et sur les migrations, s'est réuni pour la première fois du 15 au 17 octobre. Les premières sessions de chaque panel ont permis de recenser les thèmes et les sous-thèmes que les participants examineront de manière plus approfondie lors des sessions suivantes.

La présidence a également communiqué des informations actualisées sur la préparation de la prochaine **plénière** de la conférence, qui se tiendra à Strasbourg le 23 octobre.

La conférence sur l'avenir de l'Europe vise à associer les citoyens à un large débat sur ce que sera l'avenir de l'Europe au cours des dix prochaines années et au-delà, compte tenu notamment de la pandémie de COVID- 19.

Le 10 mars, le Conseil, le Parlement européen et la Commission ont signé une déclaration commune, qui définit les objectifs, la structure, le champ et le calendrier de la conférence.

La conférence sur l'avenir de l'Europe a été officiellement inaugurée le 9 mai à Strasbourg, à la suite du lancement de la plateforme numérique de la conférence, le 19 avril.

[Conférence sur l'avenir de l'Europe: les citoyens sur le devant de la scène](#)

[Conférence sur l'avenir de l'Europe: lancement de la plateforme des citoyens le 19 avril](#)

[Déclaration commune](#)

Divers

La présidence a informé les participants des résultats de la conférence internationale intitulée "Illusive Reconciliation: Transitional Processes in Central and Eastern Europe in a Comparative Perspective" (Trompeuse réconciliation: les processus de transition en Europe centrale et orientale dans une perspective comparative).

[Communiqué de presse de la présidence sur la conférence internationale](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Initiative de l'unité conjointe de cybersécurité

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions dans lesquelles il invite l'UE et les États membres à poursuivre la mise en place du cadre européen de gestion des crises en matière de cybersécurité, notamment en étudiant le potentiel d'une unité conjointe de cybersécurité ([12534/21](#)).

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Évaluation de Schengen

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2020 de l'application, par l'Autriche, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la coopération policière (12987/21).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Décision du Conseil portant agrément du commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia

Le Conseil a adopté la décision portant agrément de Deloitte & Touche S.p.A. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia pour les exercices 2021 à 2022 ([11971/21](#); [11970/21](#)).